

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2011****Convocation du 19 octobre 2011**

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Conséquence de la Loi dite « Grenelle II » sur la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » de la Communauté de Communes**
- **Convention d'incinération des déchets avec la Communauté de Communes du sénonais**
- **Convention de collecte de textiles avec Ecotextile sas**
- **Contrat Assurance des risques statutaires avec le Centre de gestion**
- **Élection d'un nouveau délégué à la commission Urbanisme**
- **Préparation du Budget Primitif 2012 : demandes concernant les aires de jeux, achats de matériels et équipements**
- **Décision Modificative compte 739116 FNGIR**
- **Mutualisation des matériels**
- **Demandes de subventions**
- **Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 9 novembre 2011, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Vaudeurs, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Marcel LEROY, Luc MAUDET, vice-présidents ;

Mesdames Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Oksana ONIS, Anne-Marie PERARD, Marie-José ROCHÉ, Sulianne STANIA, Nicole VIÉ.

Messieurs CARLI Martial, Bernard COQUILLE, Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Guy LAMARRE, Christian MARTIN, Michel MARTIN, Serge MASSON, Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT, Bernard ROUILLON, Édouard STANIA, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Jérôme VINCENT, formant la majorité des membres en exercice.

Invité présent : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général.

Absents excusés : Madame Sylvie COTE, Martine THÉRY, Messieurs Michel RENAULT, Gérard ROUILLON, Bernard THOMAS

Invités excusés : MM. Jean PINGAL, Alain LADRANGE, Conseillers généraux.

Étaient aussi présents : Mesdames CLEMENT, FROTTIER, Messieurs TISSIER, PEYNOT, MALMONTE, DUCOS.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HARPER

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

\*\*\*\*\*

❖ **Conséquence de la Loi dite « Grenelle II » sur la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » de la Communauté de Communes, Délibération N°2011-61, Classification 2.1 Documents d'urbanisme**

Le Président rappelle que deux cartes communales sont en cours d'élaboration pour Chigy et Foissy sur vanne et que quatre communes ont demandé l'établissement d'un document d'urbanisme sur leur territoire. Suite à une entrevue avec les services de la DDT et à la saisine du Préfet, M. Rébèquet fait lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui confirme que la loi dite « Grenelle II » impose aux EPCI que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvre l'intégralité de leur territoire et ne permet plus de PLU ne couvrant qu'une partie des communes membres. Cette réponse a été confirmée par l'Association des Maires de France. Or, la réforme de l'intercommunalité n'est pas terminée et le territoire de la communauté de communes n'est pas arrêté. Sauf à abandonner la compétence « Documents d'urbanisme », il est impossible en l'état d'élaborer un PLU intercommunal (PLUI). Monsieur CARLI demande si des spécificités communales resteront possibles : des zonages sont prévus au sein du PLUI. Monsieur VINCENT s'informe de l'avenir des cartes communales en cours : la procédure devrait aboutir mais ces cartes seront remplacées à terme par le PLU.

Le Conseil Communautaire par une voix contre, zéro abstention, décide de conserver la compétence « Documents d'urbanisme », et de reporter l'élaboration de ces documents après la fin de la réforme des collectivités territoriales dont la date risque d'être repoussée.

Le Président fait également lecture d'un courrier de M. PIRMAN, Président de la communauté de communes du Sénonais qui souhaite élaborer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour la totalité du Sénonais y compris pour les communes et EPCI au-delà de la zone de 15 kilomètres autour de Sens (où cela sera obligatoire avant 2013) et propose des réunions d'information et de travail aux élus. Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de s'associer à cette démarche pour laquelle il est envisagé la création d'un syndicat mixte. Ce SCOT s'imposera aux PLUI futurs.

❖ **Convention d'incinération des déchets avec la Communauté de Communes du Sénonais, Délibération N°2011-62, Classification 1.4 Contrats**

Le Président rappelle aux membres du conseil que la convention avec la Communauté de Communes du Sénonais pour l'incinération des déchets arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Il donne lecture du projet de renouvellement de convention pour un prix de base de 65 € la tonne hors TGAP pour l'année 2012, révisable annuellement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention pour le traitement des ordures ménagères, convention qui prendra effet au 1er janvier 2012 pour une durée de trois ans.

**Bilan du service « déchets »**

Le Président présente un bilan comparé des premiers semestres 2010 et 2011 du service « déchets ».

<b>Tonnages</b>	Ordures ménagères	PAV	Déchèterie
1 <sup>er</sup> semestre 2010	456	97	369
1 <sup>er</sup> semestre 2011	422	107	436
<b>Coûts</b>			
1 <sup>er</sup> semestre 2010	93 000€	17 119€	18 304 €
1 <sup>er</sup> semestre 2011	99 000€	18 598€	22 000 €

Ces chiffres indiquent un meilleur tri des déchets. Les tonnages de la déchèterie ne cessent d'augmenter et il faut ajouter les matériaux hors marchés (huiles, piles, pneus, déchets de soins...). Les dépôts de gravats augmentent et des filières de recyclage se mettent en place. Les décharges dites ultimes de déchets non recyclables doivent disparaître à terme.

Les dépenses du service restent stables : le contrat d'enlèvement des ordures ménagères a été négocié à l'habitant et non à la tonne, les prix des nouveaux marchés de collecte des PAV et de la

déchèterie sont légèrement en baisse. Le coût de l'incinération diminue légèrement, une surtaxe est appliquée quand les bennes sont détournées plus de douze fois vers le centre d'enfouissement. On remarque des surcoûts importants (3 600€ en 2011 pour un seul enlèvement) pour l'évacuation des déchets dits « spéciaux » (peintures, solvants, bidons de pétrole, batteries...). Le Président rappelle que les habitants doivent évacuer eux-mêmes ces produits vers les déchèteries sénonaises et invite les maires à diffuser largement cette information pour éviter une surcharge financière.

Rapports avec les syndicats de gestion des ordures ménagères pour les communes qui y sont adhérentes : La déchèterie intercommunale est ouverte à toutes les communes et le souhait des élus de la Communauté de Communes est que cette possibilité soit également offerte aux habitants pour la déchèterie mobile du SMECTOM avec lequel il conviendra de négocier. Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'organiser en janvier une réunion avec les nouvelles communes adhérentes afin de définir une position quant au fonctionnement du service et en particulier des déchèteries (intercommunale et mobile). Mme Roché signale que le SICTOM des trois villages se dissoudra de fait lors de l'adhésion des deux autres communes membres à la Communauté de Communes du Sénonais.

❖ **Convention de collecte de textiles avec Ecotextile sas, Délibération N°2011-63, Classification 1.4 Contrats**

Le Président propose aux membres du conseil de mettre à disposition des utilisateurs de la déchèterie un conteneur destiné à recevoir les textiles usagés. Il donne lecture du projet de convention dont tous les frais sont pris en charge par l'organisme ECOTEXTILE SAS.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention qui prendra effet pour deux années renouvelables par tacite reconduction par période d'un an à compter de la date de signature.

❖ **Contrat Assurance des risques statutaires avec le Centre de gestion, Délibération N°2011-64, Classification 4.1,4.2 Personnels titulaires et non titulaires**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a, par la délibération du 22 mars 2011 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986; Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté de Communes les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré : Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ; Décide d'accepter la proposition suivante : Durée du contrat : quatre ans (date d'effet 01/01/2012), Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. Risques garantis : Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Maladie de longue durée, Maternité, avec une franchise de **10** jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire. Taux 6.15%, Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires : Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire : 1.05% avec une franchise de **10** jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions en résultant.

❖ **Élection d'un nouveau délégué à la commission Urbanisme, Délibération N°2011-65, Classification 5.2 Fonctionnement de l'Assemblée**

Sont membres de la Commission de l'urbanisme : un représentant par commune dans le cadre de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme : Monsieur LEROY Marcel, de droit (Bagneaux), Monsieur MAUDET Luc, de droit (Chigy), Madame ONIS Oksana, (La Postolle), Monsieur REVELLAT Edmond (Les Clérimois), Monsieur SIMONNET Maurice, (Vareilles), Monsieur STANIA Edouard, (Les Sièges), Monsieur THOMAS Bernard, (Foissy sur Vanne), Monsieur GENIN Lionel, (Vareilles) Madame VIÉ Nicole (Villechétive), Monsieur SCHLICKLING Jean-Claude (Vaudeurs), Monsieur ROUILLON Gérard (Cerisiers), Monsieur COQUILLE Bernard (Theil sur Vanne)

Suite à la démission de Monsieur Robert DIOT, le Conseil Communautaire décide de désigner Monsieur Christian MARTIN (Vaumort)

**Préparation du Budget Primitif 2012 : demandes concernant les aires de jeux, achats de matériels et équipements**

Le Président présente au conseil les demandes en cours à prévoir au Budget d'investissement 2012 et invite les communes à faire part de leurs attentes.

LA POSTOLLE	2 Terrains de boules	7 000,00 €	
VAUDEURS	aire de jeux	8 000,00 €	
LES CLERIMOIS	butts de foot	450,00 €	Hors pose
LES SIEGES	balançoire	660,00 €	avec pose
FOISSY	butts de foot	800,00 €	Hors pose
VILLECHETIVE	aire de jeux	27 235,00 €	deux tranches
VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	jeux de square et square de l'Eglise		à chiffrer

Il faut ajouter la rénovation de la table de ping-pong et des plantations aux Clérimois, les mises en sécurité de l'aire de Bagneaux.

Les communes sont invitées à faire connaître leurs besoins en achats ou renouvellement de containers de tri sélectif. M. Maudet demande un container pour Chigy et M. Revellat indique que les ouvertures des containers doivent être réparées.

❖ **Décision Modificative compte 739116 FNGIR, Délibération N°2011-66, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Conseil communautaire, vu le décompte définitif des plafonds de prélèvement de la garantie individuelle de ressources s'élevant à 29 326€, décide de verser au compte 739116 un montant de 350€ par prélèvement au compte 6068.

**Mutualisation des matériels**

Suite à l'assouplissement de la réglementation, les conseillers sont invités à réfléchir à l'acquisition de matériels susceptibles d'être partagés par convention de mutualisation. Il est suggéré l'acquisition de matériel de voirie destiné au rebouchage des trous. M. Maudet propose de s'informer auprès de grosses collectivités sur leurs possibilités de prêt d'engins. Une balayeuse est estimée à 100 000€ auxquels il faut ajouter le salaire de l'agent et les frais d'entretien mais pourrait être utilisée aussi pour le désherbage des caniveaux (le désherbage chimique est interdit). Chaque commune devra indiquer ses besoins et la longueur de voirie à entretenir.

❖ **Demandes de subventions, Délibération N°2011-67, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Au vu des demandes de subventions reçues à ce jour, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les montants suivants : Vaumort Accueil pour les Feux de la St Jean: 350€, et La Puce de Vareilles pour la manifestation du 8 Mai : Fête des Saints de Glace : 500€. Le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention à Les Clérimois Loisirs pour le Vide greniers du 29 Mai 2011 car cette manifestation n'est pas déficitaire.

**Questions Diverses**

La commission tourisme se réunira le mardi 15 novembre, en présence de M. Marchand : thème « les randonnées ». M. Maudet demande si l'association APVV a fait parvenir ses propositions concernant les affichettes d'information prévues sur les monuments historiques : Ces actions seront revues de façon globales début 2012 avec les nouveaux arrivants.

**Interventions des conseillers :**

- Monsieur Lamarre demande si les panneaux d'entrée d'agglomération indiquant la communauté de commune seront installés prochainement. Il est prévu d'acheter au BP 2012 quatre panneaux par commune sauf demande spéciale et de changer les calques des panneaux existants.
- Monsieur Génin demande que les panneaux d'information touristiques soient mis à jour (périmètre de la collectivité et informations commerciales obsolètes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

**TABLE DES DELIBERATIONS du 09 novembre 2011**

❖ Conséquence de la Loi dite « Grenelle II » sur la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » de la Communauté de Communes, Délibération N°2011-61, Classification 2.1 Documents d'urbanisme .....	53
❖ Convention d'incinération des déchets avec la Communauté de Communes du Sénonais, Délibération N°2011-62, Classification 1.4 Contrats.....	53
❖ Convention de collecte de textiles avec Ecotextile sas, Délibération N°2011-63, Classification 1.4 Contrats .....	54
❖ Contrat Assurance des risques statutaires avec le Centre de gestion, Délibération N°2011-64, Classification 4.1,4.2 Personnels titulaires et non titulaires .....	54
❖ Élection d'un nouveau délégué à la commission Urbanisme, Délibération N°2011-65, Classification 5.2 Fonctionnement de l'Assemblée .....	55
❖ Décision Modificative compte 739116 FNGIR, Délibération N°2011-66, Classification 7.1 Décision Budgétaire ...	55
❖ Demandes de subventions, Délibération N°2011-67, Classification 7.1 Décision Budgétaire .....	55

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le

Et publication ou notification, le 14 novembre 2011

Suivent les signatures